

N° D2022-172



DEPARTEMENT DE L'EURE  
INTERCO NORMANDIE SUD EURE

84 Rue du Canon  
27130 VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 14 septembre 2022**

Nombre de Conseillers

En exercice : 71

Présents : 48

Pouvoirs : 10

Votants : 58

Pour : 48

Contre : 8

Abstention : 2

L'an deux mil vingt-deux, le 14 septembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 8 septembre 2022, s'est réuni en séance publique dans la salle des fêtes de Breteuil-sur-Iton, sous la présidence de Madame Nathalie NOËL.

**Etaient présents :**

MMS. Claude AMIGON, Max AUFFRET, Charles-Alexandre AUVRAY, Philippe BACCARO, Laurent BAISSAS, Véronique BAUDOUIN, Mohamed BENSALAH, Michel BERVILLE, Jean-Luc BODEY, Colette BONNARD, Nicole BOUCHER, Patrice BOUDEYRON, Jean-Luc BOULOGNE, Patrick BRAULT, Jean-Luc BRISSET, Gilles CHATEAUGIRON, Michèle CHAUVIÈRE, Gérard CHÉRON, Maryvonne CHOISSELET, Françoise COMPAGNON, Sylvie CORMIER, Raymond CORNET, Charles DE SELLE DE BEAUCHAMP, Jocelyne DE TOMASI, Sophie DELHÔME, Annie DEPRESLE, Aurélien DOUBLET, Marie-Claude FRANCHET, Nathalie GICQUIAUD, Fabien GOUTTEFARDE, Michel GRUDÉ, Xavier LEBON, Fabienne LEFORT, Marc MORIÈRE, Nathalie NOËL, Antoine NOËL, Michel OSMOND, Alain PETITBON, Alexandre POURVU, Lydie REBER, Frédéric REY, Yves-Marie RIVEMALE, Thierry ROMERO, Michel SAMON, Geneviève SAS, Jean-Claude SURMULET, Guido VANDEWALLE, Éric WOHLSCHLEGEL

**Excusés :**

MMS Hélène BIQUET, Richard BOUCHERIE (représenté par Michel BERVILLE), Damien BRUNET (Pouvoir à Claude AMIGON), Françoise BULARD, Gérard DERYCKE (Pouvoir à Colette BONNARD), Geneviève DHEYGERS (Pouvoir à Jean-Luc BRISSET), Géraldine DUMOUTIER, Noëlla ENAUX, Mylène GAJIC (Pouvoir à Lydie REBER), Michel GOSSET (Pouvoir à Jean-Luc BODEY), Denis GUITTON (Pouvoir à Sylvie CORMIER), Sébastien JOUSSET, Claude LAINÉ (Pouvoir à Sophie DELHÔME), Delphine LEPELTIER (Pouvoir à Frédéric REY), Pauline MOUTONNET, Philippe OBADIA (Pouvoir à Charles DE SELLE DE BEAUCHAMP), Jules PRIVÉ (Pouvoir à Alain PETITBON), Jean-Claude PROVOST, Chantal TOPART

**Absents :**

MMS Vincent BONTE, Emmanuel BOURLON DE ROUVRE, Jacqueline GOUGIS, Denis LOUVARD, Noëlle TANGUY

**Secrétaire de séance :**

Aurélien DOUBLET

**FINANCES Reversement de la Taxe d'Aménagement**

Vu les statuts de l'Interco Normandie Sud Eure ;

Vu l'article L331-2 du code de l'urbanisme ;

Vu la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 ;

Vu l'ordonnance n°2022-883 du 14 juin 2022 ;

N° D2022-172

Il est précisé au Conseil communautaire que suite à l'ordonnance n°2022-883 du 14 juin 2022, tout ou partie de la taxe perçue par les communes doit être reversée à l'Interco Normandie Sud Eure, compte tenu de la charge des équipements publics relevant de sa compétence, dans les conditions prévues par délibérations concordantes des Conseils municipaux et du Conseil communautaire ;

Ces délibérations doivent intervenir avant le 1<sup>er</sup> octobre 2022 en respect avec l'article 12 de ladite ordonnance.

Pour mémoire, la taxe d'aménagement est prélevée sur toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature, soumises à un régime d'autorisation en vertu du code de l'urbanisme.

Considérant que la Taxe d'Aménagement a pour vocation de financer les investissements publics relevant notamment des compétences intercommunales, il est proposé d'appliquer un taux de reversement s'élevant à 30% du produit de cette taxe pour l'ensemble des communes de l'INSE.

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 29 août 2022 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 7 septembre 2022 ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire à la majorité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le taux de reversement à hauteur de 30% de la part communale de la taxe d'aménagement avec les communes membres de l'Interco

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus  
Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après dépôt  
En Préfecture le :  
La Présidente,  
Nathalie NOËL

21 SEP. 2022

